

Bienvenue dans ce documentaire audio qui va mettre la lumière sur le son. Objet de notre attention et de nos vies quotidiennes il traduit différentes manières d'être humain. Le son permet de s'exprimer pour tous ceux qui le peuvent par le biais de la parole, du chant, du murmure, du cri, du pleur, etc. Plus encore, notre voix peut prendre différentes intonations selon nos sentiments.

Le son - l'un de nos sens le plus utilisé quotidiennement - est pourtant peu présent dans les sciences ou dans les débats de société en tant que tel. Bien que l'ouïe soit un repère important dans nos vies : discussions orales, programme radio, conversation téléphonique, bruits de pas sur le sol, bip du micro-onde ou d'une badgeuse, bruit du métro, de l'avion, du train, du tram, clic de la souris, alarme incendie, bruit du chauffage, on ne l'interroge finalement pas très souvent.

Il est l'un des vecteurs d'une certaine manière de penser, de communiquer et de traduire des images mentales. Ce billet a été imaginé dans le cadre d'un dossier thématique sur le droit à la ville avec l'université de Lyon et le master Ville et Environnement Urbains soutenu par la jeune école urbaine de Lyon. Pour continuer ce voyage dans les matières sonores cliquez sur l'extrait suivant !

--

Partie 1

Le droit à la ville qui est introduit dans les billets précédents relève d'une critique du développement capitalistique de l'urbanisation contemporaine. Il réinterroge nos manières de faire la ville et d'en accepter les rationalités savantes. Soit dit en passant le fait de le dire rend intelligible autrement ce concept. C'est sur cette intelligibilité que l'on pourrait d'abord s'arrêter. Il me semble que le droit à la ville permet justement de faire reconnaître les différentes formes d'intelligibilités et de sensibilités. Avant de creuser cet argument arrêtons-nous sur des définitions.

Intelligibilité, nom féminin : Degré de compréhension d'un message verbal ou d'une forme de parole naturelle ou synthétisée, déterminé à l'aide de tests de perception.

Nous dit le Larousse.

Pour le centre national de ressources textuelles et lexicales c'est est le caractère de ce qui est intelligible au plan de l'intelligence ou de la perception auditive.

Ce centre développe donc deux sens principaux. D'une part ce qui est intelligible par l'intelligence, donc ce que l'on peut saisir, analyser et présenter comme nécessaire. D'autre part, cela renvoie à ce l'on peut percevoir par l'ouïe au sens du bruit que l'on dit « intelligible ».

Reconnaître un droit à faire la ville revient aussi à interroger nos savoirs. Les experts ne sont pas les seuls capables de penser la ville. Aujourd'hui la place des savoirs tirés de l'expérience reprend de sa valeur. Par exemple, les hôpitaux commencent à intégrer les savoirs des patients atteints de maladie graves depuis longtemps dans leurs services. Ces patients-experts, permettent de donner des conseils à de jeunes malades. Si on applique cette idée à la ville cela offre des possibilités de réflexions démentielles. Les architectes ou urbanistes ne sont pas les seuls en mesure de revendiquer le droit à faire la ville. D'autres populations sont tout autant légitimes à le faire.

Si les parties prenantes de la création de la ville sont plurielles alors on peut aussi reconnaître des formes plurielles d'expressions des attentes. On peut alors considérer des opinions qu'elles soient formulées à l'écrit, à l'oral ou à travers d'autres formes d'expression, par exemple par le biais artistique. Un expert va s'exprimer par un vocabulaire d'expert, ce qui exclut des personnes dans le débat.

Donc, la question de la hiérarchie des sources demeure cruciale. Avec le développement des sociétés urbaines, j'ai l'impression que la 'preuve' ne peut être qu'écrite. On considère donc qu'elle est supérieure à des formes différentes d'expressions, ce qui est critiquable mais j'y reviendrai dans l'extrait suivant.

Le droit à la ville peut aussi être défini par la pluralité des points de vue qu'il sous-entend. On peut se sentir concerné par la ville à différents âges de la vie et selon différentes positions sociales. De ce fait, il est tout aussi judicieux de considérer la pluralité des modes d'expressions. On n'est pas forcément aussi à l'aise à l'écrit qu'à l'oral, ou au dessin. Accepter le droit à la ville revient bien à accepter des opinions de différentes natures et avec des contraintes propres à chaque format.

Le travail des phonothèques est à ce titre intéressant. Les récits de vie sonores qui sont transmis ou les chants, sont des témoignages de différentes natures qui concourent à nous renseigner autant sur une époque que sur des manières socialement situées de penser le monde. Nous y reviendront dans le troisième extrait de ce documentaire. C'est en faisant vivre les archives sonores qu'elles peuvent constituer un patrimoine riche sur l'une ou l'autre question thématique. En ce sens, on peut aussi dire que le droit à la ville permet par l'oralité de mettre sur le même pied d'égalité tout un ensemble d'intelligibilités et de sensibilités. Faire ville revient aussi à écouter la pluralité. Les espaces urbains sont justement caractérisés par la multitude et la différence. En rendre compte permet aussi d'en faire un portrait plus juste. Revendiquer son droit à faire ville, revient aussi à revendiquer son droit de parler. Le droit de cité a justement toute sa place.

Réinterroger le format par lequel une revendication s'exprime est aussi une manière repolitiser le débat. Ce n'est pas anodin de dire de quelle ou quelle façon une idée peut s'exprimer. On n'est pas forcément d'accord de dire à l'écrit ce que l'on pense. Le dire est une autre manière de faire. La légitimité quelle sous-entend est une façon de poser la question de la norme sociale qu'elle interroge. Il est clair que le système de valeur oral / écrit relève aussi de la façon dont les sciences se construisent autour du débat de société. La science est-elle menacée par la prise en considération de l'oral comme une source fiable ? Peut-on remettre en cause la construction logico-déductive induite par l'écrit ? Rendez-vous dans le prochain billet !

Partie 2

Et si on considérait que la matière sonore devenait une source de données scientifique valable ? Et si le son pouvait être une source principale d'explication de phénomènes sociaux, spatiaux ou environnementaux ? Peut-on considérer l'oral comme une preuve scientifique en tant que telle ?

Lorsqu'on pense au champ de la recherche scientifique, on est souvent en train d'imaginer des chercheurs dans leur laboratoire en train de faire des expériences avec des produits chimiques. Mais faire de la recherche cela peut aussi consister à s'intéresser aux sociétés ou aux faits sociaux, qui obligent le scientifique à aller sur le terrain et recueillir des informations. Dans le jargon scientifique, ces données peuvent être recueillies de différentes façons. De fait, certains travaillent par observations, d'autres par questionnaires ou encore certains par entretiens. Justement, les entretiens longs avec des habitants ou des personnes choisies en fonction de l'enquête, permettent de recueillir des morceaux de récits de vie. Les histoires racontées rendent compte de la façon dont les gens peuvent expliquer certaines pratiques, souvent en tentant de montrer qu'ils agissent de façon rationnelle.

Après avoir recueilli ces paroles, le chercheur revient au laboratoire et retranscrit ces récits. Mettre à l'écrit tout un entretien permet de travailler à partir d'un document qui puisse être comparé et dont des extraits puissent être cités dans des articles scientifiques. De ce fait, l'enregistrement sonore est quasiment tout le temps une donnée intermédiaire. L'audio sert à faire une retranscription qui deviendra une donnée « réellement » scientifique. Parfois considérée comme

lourd, le fichier audio n'est pas forcément conservé. Après avoir retranscrit et analysé l'entretien, le chercheur ne voit souvent pas l'intérêt de conserver la trace du document sonore.

Essayons de voir pourquoi il est tout aussi important que le texte. La matière sonore nous raconte des choses.

Le son ça peut être de la voix, du chant, des bruits parasites, mais ça peut aussi être environnement sonore avec une pluralité de petites choses à l'intérieur. Quand on enregistre une personne, on enregistre sa voix mais parfois aussi le bruit de la machine à café du bar dans lequel on a enregistré. Quand on enregistre un chant a capella, on enregistre des personnes qui chantent mais aussi des bruits de pieds qui tapent sur le sol ou de mains qui applaudissent ou qui claquent, on peut aussi capter des rires ou des sonneries de téléphone, ... D'un point de vue technique, le son a aussi des propriétés qui sont propres à son format. Il est mesurable avec sa fréquence en Hertz, avec sa durée en minutes ou secondes, avec son format d'enregistrement mp3 wav flac etc.

Donc le son ça ne veut pas seulement dire des éléments toujours transcrivables à l'écrit. Ça veut parfois dire des bruits ou des propriétés que l'on ne peut pas traduire. Le son c'est un monde en soi, comme tout format.

Mais alors, pourquoi l'écrit est-il hiérarchiquement plus puissant que le son ? ça je ne pourrais pas vous le dire. Par contre, je sais que la science est construite à partir de l'écrit depuis bien longtemps. Les monographies, les livres ou les articles scientifiques sont les formats les plus couramment employés pour diffuser le savoir scientifique. Mais cela traduit aussi une forme de hiérarchie qu'induit l'écrit. Savoir écrire un texte n'est pas facile pour tout le monde. C'est tout un ensemble de connaissances orthographiques, grammaticales, syntaxiques, etc. Cela soulève aussi des questions de style. Être chercheur ou professionnel dans un domaine c'est souvent être capable de répondre par écrit à une commande par écrit et comprendre la commande avec ses codes implicites. L'adage *publish or perish* est souvent cité. Pour les chercheurs, il signifie littéralement publier ou périr. Et dans cette expression, il y a bien le verbe publier. Cela implique qu'un chercheur pour se maintenir doit savoir écrire régulièrement des articles.

Pour ma part, rédiger c'est pas la partie que je préfère, parce que je ne me sens pas toujours à l'aise dans l'art de formuler des phrases de façon harmonieuse. Imaginez-vous écrire un mémoire. Un style ça se travaille mais quand même, c'est pas toujours simple...

Alors mettez-vous à la place de quelqu'un à qui on demande de prendre rendez-vous par écrit pour une démarche administrative indispensable. Savoir écrire ou lire, même quelques lignes n'est pas toujours aisé pour tout le monde. Quand cela devient obligatoire pour prendre rendez-vous ça peut poser question. Aujourd'hui par exemple pour changer la carte grise de sa voiture, il est nécessaire de prendre un rendez-vous en ligne sur un site ministériel. Cela implique d'abord d'avoir les moyens techniques pour accéder au site internet, donc à minima un ordinateur et une connexion internet. Et puis après cela veut dire aussi qu'il faut savoir sur quel site se rendre, donc éviter les sites frauduleux. Arrivé sur la bonne page, il faut comprendre ce qui est demandé, renseigner les champs avec les bonnes informations dont on dispose, etc. Effectuer une démarche de service publique implique aujourd'hui de maîtriser tout une somme de compétences, plus seulement orale même pour demander un rendez-vous.

Cet exemple montre bien comment l'écrit est devenu supérieur à d'autres formes de rationalités. Comment faire quand on n'est pas à l'aise à l'écrit, mais plus à l'oral... Même si on est compétent pour communiquer oralement, cela ne servira absolument à rien pour prendre rendez-vous sur le site pour la carte grise ou passer un examen de type concours à l'écrit.

En fait le son c'est quelque chose qui remet beaucoup de choses en cause. Il interroge la hiérarchie des savoirs, et assez souvent les rapports de pouvoirs que cela cache. Pour naviguer dans le champ de l'analyse des environnements sonores urbains, rendez-vous dans l'extrait suivant !

--

Partie 3

On a vu que le droit à la ville est un moyen de faire s'exprimer les citoyens de manières différentes, y compris l'oral. Dans l'extrait précédent on a vu comment le son est un vecteur de hiérarchisation sociale, parce que savoir s'exprimer à l'oral n'est plus aussi nécessaire qu'avant avec l'écrit et l'essor des nouvelles technologies. Maintenant on va voir en quoi le son est une image des mondes urbains. La matière sonore peut rendre audible différentes manières de vivre et de ressentir la ville.

N'oublions pas que le son est une construction sociale à part entière. Si on prend en compte ce format on prend également en compte le fait qu'il implique certaines normes, tout comme l'écrit. Savoir écrire une lettre veut aussi dire savoir rédiger un texte formel et savoir le présenter. Passer un coup de fil c'est finalement aussi assez codifié, d'abord décrocher, puis dire un petit mot habituel : Hallo, bonjour, oui hallo, salut, hello, ... souvent on se présente, après on échange des expressions habituelles : ça va ? Comment allez-vous ? Et puis on engage une discussion plus ou moins longue. Pareil pour une émission de radio publique, ça commence souvent par un jingle, après le présentateur salue les auditeurs et introduit le thème de son émission. Il présente ses invités, parfois un deuxième jingle ponctue le début des discussions. Une ou deux pistes musicales peuvent ponctuer le programme, permettant une respiration dans le flux de paroles. L'émission finit le plus souvent en citant les personnes qui ont contribué à la réaliser, à la production nous avons aujourd'hui Madame Untel, à la réalisation Monsieur Dupont et à la technique X et Y.

Donc le son ça fait aussi appel à toute une série de constructions sociales. Si on veut s'en persuader je citerai un dernier exemple. Lorsque l'on entend le bruit d'une badgeuse d'un portique nous comprenons immédiatement si on est autorisé à passer ou si cela nous est refusé. Finalement, on est assez conditionné par les sons qu'on entend, dans certains cas ils nous disent comment nous comporter.

Le son est un médium avec une construction sociale propre, où l'on intègre des normes. En fonction des sons que l'on entend ou que l'on produit on agit différemment, parce que l'on sait comment cela est socialement accepté. De ce fait, on est plus ou moins dans la norme sociale dominante, ou plus ou moins en contestation de celle-ci. A l'extrême, on peut utiliser ou manipuler le son pour des pratiques déviantes ou qu'on juge déviantes par opposition à ce qu'il est acceptable de faire par rapport à une société donnée. Mais, les matières sonores ne sont pas qu'une forme de construction sociale !

On peut aussi considérer le son comme quelque chose de l'ordre du ressenti. En effet, on peut ressentir des sons agréables et des sons désagréables. J'aime bien ce jingle mais j'aime pas celui-là, j'aime le son de sa voix mais pas le son de la voix d'un autre. Ces perceptions subjectives traduisent d'autres parties de nos personnalités. Dans le cadre scientifique, certains chercheurs essaient de comprendre comment la tessiture d'une voix peut nous faire un effet plus ou moins sécurisant ou qui nous donne plus ou moins une impression de pouvoir par exemple. On dit qu'une voix peut être nasillarde, grave, rauque, de fumeur, de baryton, aigue, de soprane, etc. Tous ces adjectifs sous-entendent en fait que nous y mettons un sens particulier en fonction de nos goûts. Une musique

aussi c'est de l'ordre de l'appréciation subjective, comme dit les goûts et les couleurs ça ne se discute pas.

Et si on parlait des villes ça donnerai quoi ? Dans les milieux urbanisés le son devient une nuisance à partir d'un certain seuil.

On peut aussi dire que le son est une information à laquelle on est sensible en milieu urbain. C'est bien de nouveau la question du ressenti qu'on interroge. J'aime vivre dans un quartier qui bouge ou qui est vivant. Mais aussi, on est dans la question d'une construction sociale du bruit. Par exemple comparé au reste de la société moi le bruit d'une usine ça ne me dérange pas. De fait, on s'inscrit plus ou moins dans une norme sociale.

Vivre près d'une route passante, d'un aéroport ou d'une voie de chemin de fer, est généralement – on en revient à la norme – considéré comme désagréable en raison de nuisances sonores que cela engendre dans la vie de tous les jours. Cela peut aussi avoir des conséquences en termes de qualité de vie, en particulier être exposé à un état de fatigue plus élevé que dans le reste des zones urbaines. Le son est donc un facteur de bien-être en ville. Selon sa sensibilité au bruit et différents critères dont les capacités financières, on choisit d'habiter plus ou moins près d'un d'une zone dite « sonore ». Et encore, c'est le cas pour les zones déjà identifiées et identifiables comme bruyantes, imaginez-vous qu'un aéroport ou qu'une autoroute soit construite à proximité immédiate de votre propriété. L'environnement calme qui caractérisait votre quartier s'écroule. Par exemple, entendre le bruit des oiseaux peut devenir un critère de choix de logement après avoir habité dans un environnement urbain bruyant.

En fait, le son, c'est quelque chose auquel on est sensible mais pour laquelle on ne prête pas toujours attention. Les nuisances sonores dues à des environnements bruyants donnent une autre image de la ville.

Si on connecte ça avec le droit à la ville, ça pourrait être aussi la revendication pour des habitants à un droit au calme. En tout cas, si vous voulez comprendre la ville sous un autre angle, vous pouvez fermer les yeux et découvrir les environnements sonores qui vous entourent. Pour finir ce voyage en territoire sonore, quoi de mieux que de finir en musique...